

VIREMENT de CREDITS de 7.000.000 de Frs de l'article 26 ter
sur les divers articles du Budget (Art. 1er - 26 - 27 - 53 - 69 - 28
32 - 47 - 49 - 67 - 73 - 78 - 91 - Exercice 1951-

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 20 Août 1951

Mesdames,

Messieurs,

La révalorisation des traitements et salaires du personnel municipal, à compter du 1er Janvier 1951, a exigé un supplément de crédit aux articles du budget afférents à la solde.

Le montant de ce supplément qui s'élève à la somme de SEPT MILLIONS de FRANCS (7.000.000 de Frs) sera prélevé sur les crédits de DIX MILLIONS de Frs alloué, à cet effet, à l'article 26 ter du budget primitif de 1951.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser le virement de crédit de la somme de 7.000.000 de Frs de l'article 26 ter "Fonds prévus pour la révalorisation des traitements et salaires des personnels communaux", qui sera répartie sur les articles du Budget ci-après ayant subi l'augmentation de solde:

ART. 1er.	- Traitement du Secrétaire et des employés de Mairie	2.000.000.-
26 .	- Traitement des Surveillants comptable des Marchés et Abattoir, sal. garçon de Bureau	200.000.
27 .	- Entretien de la Mairie (personnel)	150.000.
28 .	- Entretien et clôture des Cimetières (personnel) ...	250.000.
32 .	- Entretien des Bts Communaux (personnel)	150.000.
47 .	- Impôt forfaitaire s/traitement et salaire (3,75 %).	100.000.
49 .	- Hôpital Communal (personnel)	1.250.000.
53 .	- Inspection sanitaire des tueries et animaux amenés aux abattoirs et incinération (personnel)	200.000.
67 .	- Allocation aux monitrices communales	700.000.
69 .	- Traitement des employés Soc Travaux et Eaux	500.000.
73 .	- Entretien des rues, places publiques	400.000.
78 .	- Matériel roulant (personnel)	100.000.
91 .	- Sapeurs-Pompiers (sole et indemnités)	1.000.000.
	Total égal	<u>7.000.000.</u>

Le Maire,
Signé: OLIVIER.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le virement proposé ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.